

L'aide des communes de Caen la mer

Bieville-Beuville

La ville octroie une aide de 1000 € aux couples dont la moyenne d'âge n'excède pas 40 ans.

Caen

La ville octroie une aide de 1000 € aux ménages sans enfant et 1200 € aux ménages avec enfant sous réserve du respect des conditions suivantes :

- être **primo-accédant** ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les deux dernières années
- **acheter un logement neuf** intermédiaire ou collectif, occupé à titre de résidence principale : dont le prix d'acquisition n'excède pas **2826,65 € TTC par m²**
- intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une **convention avec la Communauté urbaine Caen la mer** (voir la carte des programmes immobiliers).
- **respecter le plafond de ressources PSLA** (Prêt Social Location Accession) mentionné dans l'aide de Caen la mer ci-dessus

Colombelles

La ville octroie une aide de 1000 € pour les ménages sans enfant et 2000 € pour les ménages avec enfant sous réserve du respect des conditions suivantes :

- être **primo-accédant** ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les deux dernières années
- **acheter un logement neuf**, occupé à titre de résidence principale : dont le prix d'acquisition n'excède pas **3 140,73 € TTC par m²**
- financé par un ou plusieurs dispositifs à l'échelon national : **PSLA** (location-accession), **financement en zone ANRU**, **PTZ+** (prêt à taux zéro), **PAS** (prêt accession sociale), etc...
- intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une **convention avec la Communauté urbaine Caen la mer** (voir la carte des programmes immobiliers).
- **respecter le plafond de ressources PSLA** (Prêt Social Location Accession) mentionné dans l'aide de Caen la mer ci-dessus

Hérouville-Saint-Clair

La ville octroie une aide de 2000 € pour les ménages sans enfant et 3000 € pour les ménages avec enfant sous respect des conditions suivantes :

- être **éligible** à l'aide de Caen la mer
- **acheter un logement neuf** intermédiaire ou collectif de type 2 et plus

Ifs

La ville octroie une aide de 1000 € à 2000 € aux ménages sous respect des conditions suivantes :

- être **primo-accédant** ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les deux dernières années
- **acheter un logement neuf**, occupé à **titre de résidence principale** : dont le prix d'acquisition n'excède pas 2 826,65 € TTC par m²
- financé par un ou plusieurs dispositifs à l'échelon national : **PSLA** (location-accession), **financement en zone ANRU**, **PTZ+** (prêt à taux zéro), **PAS** (prêt accession sociale), etc...
- **intégré dans un programme immobilier** faisant l'objet d'une convention avec la Communauté urbaine Caen la mer (voir infra - carte des programmes immobiliers).
- **respecter le plafond de ressources PSLA** (Prêt Social Location Accession) mentionné dans l'aide de Caen la mer ci-dessus

	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logement en bandes)	1000 €	1500 €
Logement collectif ou intermédiaire superposé	1500 €	2000 €